

Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961 concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales

A partir du 12 octobre 2010, le nom, le sigle (abréviation) et l'emblème de «Union Postale Universelle», qui figurent ci-après, sont protégés conformément à la loi sus-mentionnée (RS 232.23):

- a. le nom
 - en français: UNION POSTALE UNIVERSELLE
 - en anglais: UNIVERSAL POSTAL UNION

- b. le sigle (abréviation)
 - en français: UPU
 - en anglais: UPU

- c. l'emblème



12 octobre 2010

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle